



[www.tereos.com](http://www.tereos.com)

## Communiqué de presse

Lille, le 30 janvier 2012

### **Tereos Europe 500 000 000 € d'emprunt obligataire à 6<sup>3/8</sup> % dus à 2014**

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2011.

L'Entreprise organise une conférence téléphonique le 31 janvier 2012 à 16h30, heure de Paris (15h30, heure de Londres) pour discuter des résultats de l'ensemble de l'exercice.

Tous les participants DOIVENT s'inscrire pour cette conférence par l'URL suivante :

<http://emea.directeventreg.com/registration/event/46642822>

Ils devront indiquer leur nom et leur prénom, ainsi que le Code de la Conférence.

Pour pouvoir y participer, suivez les instructions ci-dessous :

Standard International Royaume-Uni : +44 (0) 1452 322 439

Code de la Conférence: 46642822

Les participants pourront composer le numéro 15 minutes avant l'heure du début de la conférence téléphonique.

Une retransmission de la conférence téléphonique sera disponible jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2012 en appelant les numéros suivants :

Appel International : +44 (0) 1452 550 000

Appel gratuit Royaume-Uni : 0800 953 15 33

Appel local Royaume-Uni : 0845 245 5205

Appel gratuit Etats-Unis : 1866 247 4222

Code de la Conférence : 46642822#

#### ***Pour de plus amples informations, contactez :***

François Castets, au +33 155 373 702

Ludovic Verdelet, au +33 328 387 969

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2010/11**  
(chiffres audités)

**UN REVENU DE 4 409,1 MILLIONS D'€, EN HAUSSE DE 24,9 %**  
**UN EBITDA AJUSTE DE 752,2 MILLIONS D'€, EN HAUSSE DE 26,3 %**

**Principales données financières et opérationnelles :**

- **Un revenu net** de 4 409,1 millions d'€ pour l'exercice 2010/11 en hausse de 24,9 % par rapport à l'exercice 2009/10, en raison d'une augmentation des volumes au Brésil et dans l'Océan Indien (l'exercice 2010/11 inclut les contributions, sur l'ensemble de l'année, de Mandu et de Vertente au Brésil et du Groupe Quartier Français à La Réunion), en raison d'une hausse des prix du sucre et de l'éthanol au Brésil et en Europe, et des prix plus élevés de l'amidon et des édulcorants,
- Des volumes vendus plus importants pour le **Sucre** (+5,5 %), pour l'**Alcool** (+1,2 %) et pour les **Amidons et Féculés** (+0,7 %) par rapport à l'exercice 2009/10,
- **L'EBITDA ajusté** a augmenté de 26,3 % pour atteindre 752,2 millions d'€, avec une marge d'EBITDA Ajustée de 17,1 % pour l'exercice 2010/11,
  - **EBITDA ajusté pour l'activité Betterave** en hausse de 14,3 % par rapport à l'exercice 2009-10
  - **EBITDA ajusté pour l'activité Canne à sucre** en hausse de 62,4 % par rapport à l'exercice 2009-10
  - **EBITDA ajusté pour l'activité Céréales** en hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice 2009-10
- **Amélioration du Bénéfice net** (+50,8 % avant compléments de prix, +57,5 % après compléments de prix),
- **Dette nette (base IFRS)** passée de 1 901 millions d'€ au 30 septembre 2010 à 2 003 millions d'€ au 30 septembre 2011,
- **Ratio d'endettement (endettement net / EBITDA ajusté) en baisse de 2,7x**

---

**PRESENTATION GENERALE DE L'EXERCICE 2010/11**

---

<b>Données financières</b>			
Millions d'€	2010/11	2009/10	Variation
<b>Revenu net</b>	<b>4 409,1</b>	<b>3 529,3</b>	<b>+24,9 %</b>
<b>EBITDA ajusté (avant compléments de prix)</b>	<b>752,2</b>	<b>595,6</b>	<b>+26,3 %</b>
Marge d'EBITDA ajustée	17,1 %	16,9 %	+18 bps
<b>Résultat net (avant compléments de prix)</b>	<b>302,3</b>	<b>200,5</b>	<b>+50,8 %</b>
Marge nette	6,9 %	5,7 %	+118 bps
<b>Résultat net (après compléments de prix)</b>	<b>236,7</b>	<b>150,3</b>	<b>+57,5 %</b>
Marge nette	5,4 %	4,3 %	+111 bps
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>179,9</b>	<b>121,3</b>	<b>+48,3 %</b>
<b>Dette nette (hors parties liées)</b>	<b>2003,3</b>	<b>1900,9</b>	<b>+5,4 %</b>
<b>Ventes de sucre ('000 t)</b>	3 298	3 478	+5,5 %
<b>Ventes d'alcool ('000 m<sup>3</sup>)</b>	1 535	1 517	+1,2 %
<b>Ventes d'amidon &amp; de glucose (000 t)</b>	1 341	1 332	+0,7 %

**Compléments de prix :** Nous payons aux membres de nos coopératives des compléments de prix basés sur le montant des matières premières fournies à la Division Betteraves en France et sur les résultats obtenus par cette Division. Les compléments de prix sont proposés par notre Directoire et votés par le Conseil de surveillance de Tereos.

**EBITDA ajusté :** L'EBITDA est ajusté à partir de l'impact des instruments financiers et de la variation de la juste valeur des actifs biologiques et des éléments exceptionnels liés à des activités abandonnées.

## REVENUS NETS

Tereos a comptabilisé un total de revenus de 4 409,1 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2011 contre 3 529,3 millions d'€ pour les douze mois clôturés au 30 septembre 2010, ce qui représente une hausse de 24,9 % (+23,9 % à taux de change constant).

Millions d'€	2010/11	2009/10	Variation	%
<b>Division Betterave</b>	<b>1 659,3</b>	<b>1 499,7</b>	<b>159,6</b>	<b>+10,6 %</b>
Europe occidentale	1 484,7	1 339,4	145,3	+10,8 %
Europe de l'est	174,6	160,3	14,3	+8,9 %
<b>Division Céréales</b>	<b>1 541,0</b>	<b>1 233,4</b>	<b>307,6</b>	<b>+24,9 %</b>
Amidons et féculés Europe	1 263,6	985,5	278,1	+28,2 %
Ethanol Europe	277,4	247,9	29,5	+11,9 %
<b>Division Canne à sucre</b>	<b>1 180,2</b>	<b>790,6</b>	<b>389,6</b>	<b>+49,3 %</b>
Sucre & Ethanol Brésil	918,7	681,5	237,2	+34,8 %
Sucre Océan Indien	261,5	109,1	152,4	+139,7 %
<b>Autre</b>	<b>28,6</b>	<b>5,6</b>	<b>23,0</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>4 409,1</b>	<b>3 529,3</b>	<b>879,8</b>	<b>+24,9 %</b>

### Division Betterave: Augmentation de 10,6 % due à la forte hausse des prix de vente du sucre et de l'alcool

L'activité Betterave pour l'exercice de douze mois clôturé au 30 septembre 2011 a atteint 1 659,3 millions d'€, contre 1 499,7 millions d'€ pour les douze mois clôturés au 30 septembre 2010.

L'augmentation de 159,6 millions d'€ des revenus nets est principalement due à :

- L'effet prix/mix: +7,8 % dus à des prix de vente plus élevés du sucre et de l'alcool.  
Les prix du sucre quota ont augmenté de 8,9 % pour l'exercice 2010-11 par rapport à l'exercice 2009-10, reflétant le déséquilibre du marché européen et le manque d'offre. Les prix de l'alcool/éthanol ont augmenté de 15,8 % au cours du même exercice, à mesure que le marché européen se remettait de la situation de l'an passé. En outre, les prix des granulés (utilisés dans l'alimentation animale) ont enregistré une hausse de 26,7 %.
- L'effet volume : 2,3 %, dû essentiellement à une meilleure qualité de services au niveau des transports et de l'entreposage, et partiellement compensé par une faible baisse des ventes de sucre hors quota et d'alcool pour nos activités en Europe occidentale et en Europe de l'est.
- L'effet du taux de change : +0,5 % dû à l'appréciation de la couronne tchèque par rapport à l'euro.

### Division Céréales : +24,9 % grâce aux prix plus élevés des ventes d'amidon, d'édulcorants et d'alcool/éthanol

Les ventes des activités Céréales pendant l'exercice de douze mois clôturé au 30 septembre 2011 ont atteint 1 541,0 millions d'€, contre 1 233,4 millions d'€ pour les douze mois clôturés le 30 septembre 2010.

Cette hausse de 24,9 % (307,6 millions d'€) est le résultat du cumul d'une augmentation de 28,2 % des produits amidon et édulcorants et d'une augmentation de 11,9 % des ventes d'alcool/éthanol au niveau de BENP/DVO.

- L'augmentation des ventes d'amidon et d'édulcorants est principalement due à un effet prix/mix positif de 27,2 % résultant du report de la hausse des prix des céréales et de l'énergie au niveau des clients, associé à une hausse de 25,2 % des ventes de co-produits.
- L'augmentation des ventes d'alcool/d'éthanol est essentiellement due à un effet prix/mix positif de 17,1 %, partiellement compensé par un effet volume négatif concernant l'éthanol négocié (l'éthanol vendu pour le compte de Tereos France) dû à l'arbitrage en faveur du sucre dans notre division Betterave. Cette baisse du volume des ventes d'éthanol négocié n'a qu'un effet limité sur l'EBITDA pour la division Céréales.

**Canne à sucre : Augmentation du revenu de 49,3 % principalement due à la hausse des prix du sucre et de l'éthanol, à l'effet de périmètre et à un effet de taux de change positif**

Le total des ventes de la division Canne à sucre pour l'exercice de douze mois clôturé le 30 septembre 2011 a été de 1 180,2 millions d'€, contre 790,6 millions d'€ pour l'exercice de douze mois clôturé le 30 septembre 2010 .

Cette hausse de 389,6 millions d'€ est essentiellement due à :

- L'effet, sur l'ensemble de l'année, de l'acquisition du Groupe Quartier Français dans l'île de La Réunion, ainsi que de Vertente et de Mandu au Brésil, pour respectivement 115,0 millions d'€ et 48,6 millions d'€.
- Un effet prix/mix positif de 16,4 % au Brésil (résultant des prix élevés sur le marché mondial du sucre), cumulé à un effet volume positif de 7 %, grâce à une augmentation des ventes de sucre et d'éthanol sur le marché national comme sur le marché des exportations.
- Un effet positif de taux de change de 4 % dû à l'appréciation globale de la monnaie brésilienne par rapport à l'euro.
- Au Mozambique, le revenu a augmenté de 86,4 % ou de 12 millions d'€, essentiellement en raison de l'amélioration de l'état des plantations grâce aux investissements consacrés à l'optimisation de la plantation et de l'irrigation des champs.

---

## EBITDA AJUSTE (avant compléments de prix)

---

L'EBITDA ajusté a atteint 752,2 millions d'€ pour les douze mois clôturés le 30 septembre 2011, contre 595,6 millions d'€ pour les douze mois clôturés le 30 septembre 2010, ce qui représente une hausse de 26,3 % (+25,2 % à taux de change constant).

Millions d'€	2010/11	2009/10	Variation	%
<b>Division Betterave sucrière</b>	<b>342,9</b>	<b>300,0</b>	<b>42,9</b>	<b>+14,3 %</b>
Europe occidentale	293,0	261,1	31,9	+12,2 %
Europe de l'est	49,9	38,9	11,0	+28,5 %
<b>Division Céréales</b>	<b>157,5</b>	<b>145,5</b>	<b>12,0</b>	<b>+8,3 %</b>
Amidons et féculés Europe	119,8	125,2	-5,4	-4,4 %
Ethanol Europe	37,7	20,2	17,5	+86,6 %
<b>Division Canne à sucre</b>	<b>255,3</b>	<b>157,2</b>	<b>98,1</b>	<b>+62,4 %</b>
Sucre & Ethanol Brésil	201,7	136,7	65,0	+47,5 %
Sucre Océan Indien	53,6	20,5	33,1	+161,4 %
<b>Autre</b>	<b>-3,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>4,1</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>752,2</b>	<b>595,6</b>	<b>156,6</b>	<b>+26,3 %</b>

La marge d'EBITDA ajusté est à 17,1 % pour l'exercice clôturé, elle reste stable par rapport à 2009/10. Après retraitement de l'effet dilutif de la hausse des prix sur le segment des amidons et des féculés, la marge d'EBITDA ajusté augmente de 100 bps.

### **Division Betterave sucrière : EBITDA ajusté de +14,3 % dû à une augmentation des prix et des volumes de vente de sucre soumis à des quotas**

L'augmentation de l'EBITDA ajusté de 42,9 millions d'€ est principalement due à l'amélioration des marges commerciales avec des prix et des volumes de ventes plus élevés sur le marché industriel européen pour le sucre soumis à des quotas, en dépit de la hausse des prix de l'énergie.

Le déséquilibre du marché, et la décision de la Commission Européenne concernant la requalification des volumes de sucre non soumis à des quotas par rapport aux volumes soumis à des quotas ont avantagé cette stratégie de hausse des prix, surtout sur des marchés spot comme l'Espagne et l'Italie.

### **Division Céréales : EBITDA ajusté de +8,3 % essentiellement dû aux prix élevés de l'éthanol**

La légère baisse de 5,2 millions d'€ de l'EBITDA ajusté dans nos activités « Amidons et féculés » en Europe résulte principalement d'une augmentation importante des prix des céréales et de l'énergie qui n'a pu être que presque totalement reportée au niveau des clients (une forte hausse des prix de vente a été réalisée, mais avec du retard).

Dans nos activités liées à l'éthanol en Europe, l'effet positif des prix de vente plus élevés, en plus de l'amélioration des performances opérationnelles de notre distillerie de Lillebonne, a entraîné une hausse de 17,5 millions d'€ de l'EBITDA ajusté.

### **Division Canne à sucre : EBITDA ajusté en hausse de 62,4 % essentiellement en raison de l'augmentation du prix du sucre, de l'effet de périmètre et de l'effet positif de taux de change**

Au Brésil, l'augmentation de l'EBITDA ajusté de 65,0 millions d'€ (+ 58,9 millions d'€ à taux de change constant) est la conséquence de :

- Nouvelles capacités de production installées pour le sucre et l'éthanol : meilleure capacité de broyage de la canne à sucre dans les usines de Sao Jose et de Cruz Alta, inauguration d'une distillerie à Sao Jose,

montée en puissance de l'usine de sucre de Tanabi et contribution de Vertente et de Mandu sur l'ensemble de l'exercice,

- Nouvelles capacités de production d'énergie installées par cogénération,
- Prix du sucre élevés, surtout au premier trimestre, les prix ayant été au plus haut en janvier (marché mondial).

Dans l'Océan Indien, l'augmentation de 15 millions d' € de l'EBITDA ajusté est essentiellement due à l'acquisition du Groupe Quartier Français en juin 2010 (impact sur l'ensemble de l'exercice), cumulé à des améliorations opérationnelles au Mozambique, tel qu'expliqué précédemment.

---

## **BENEFICE D'EXPLOITATION (avant compléments de prix)**

---

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 55,7 % pour atteindre 433,9 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé le 30 septembre 2011, contre 278,6 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé le 30 septembre 2010.

Cette hausse du bénéfice d'exploitation de 155,3 millions d'€ résulte d'une augmentation de l'EBITDA avant compléments de prix de 157 millions d'€, d'une augmentation des amortissements (notamment au Brésil) compensée par la variation des actifs biologiques et la juste valeur des instruments financiers, et par la variation des gains/pertes sur cessions d'actifs.

---

## **CHARGES FINANCIERES NETTES**

---

Nos charges financières nettes ont diminué de 10,9 millions d'€, passant d'une perte de 136,1 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2010 à une perte de 125,2 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2011.

---

## **COMPLEMENTS DE PRIX**

---

D'après l'amélioration du résultat, la société a payé, pour les compléments de prix, la somme de 65,6 millions d'€, contre 50,2 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2010.

---

## **IMPOT SUR LES SOCIETES**

---

Notre impôt sur les sociétés correspond à une charge de 17 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2011 contre un gain de 50,1 millions d'€ pour l'exercice annuel clôturé au 30 septembre 2010, suite à l'activation de déficits fiscaux pour un total de 70 millions d'€.

---

## **BENEFICE NET (après compléments de prix)**

---

Le bénéfice net après compléments de prix représente un gain de 236,7 millions d'€ pour l'exercice de douze mois clôturé le 30 septembre 2011, contre un gain de 150,3 millions d'€ pour l'exercice de douze mois clôturé le 30 septembre 2010.

## DETTE NETTE

Notre dette financière nette (hors parties liées) à fin septembre 2011 était de 2 003,3 millions d'€ contre 1 900,9 millions d'€ à fin septembre 2010.

Cette hausse de 102,4 millions d'€ englobe essentiellement :

- Une baisse respective de 60,8 millions d'€ chez Tereos France et de 20,8 millions d'€ en République tchèque correspondant aux résultats des activités Betterave,
- Une baisse de 20 millions d'€ chez Syral liée aux investissements 2010/11,
- Une hausse de 135,8 millions d'€ au Brésil, principalement due investissements de maintenance et d'efficacité réalisés au cours de l'exercice 2010/11.

A la fin de l'année, la position de trésorerie de Tereos était créditrice de 221,5 millions d'€.

L'analyse de la dette nette peut se résumer de la façon suivante :

	Court terme	Moyen & long terme	Total	Juste valeur (ajustée)	Trésorerie	Dette nette	oct-11 sept-12	oct-12 sept-13	oct-13 sept-14	oct-14 sept-15	oct-15 sept-16	+
Découvert bancaire	7,6	-	7,6		-10,0	-2,4	7,6	-	-	-	-	-
Crédit revolving	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt à terme	105,0	100,0	205,0		-	205,0	105,0	30,0	70,0	-	-	-
Emprunt obligataire	9,9	500,0	509,9		-	509,9	9,9	-	500,0	-	-	-
Autres obligataires	24,2	13,9	38,1		-	38,1	24,2	2,4	2,7	4,6	4,2	-
Autres dettes	5,4	9,8	15,2	-6,4	-	8,8	5,4	2,0	1,1	0,1	0,1	-
<b>Total Tereos France</b>	<b>152,1</b>	<b>623,7</b>	<b>775,8</b>	<b>-6,4</b>	<b>-10,0</b>	<b>759,5</b>	<b>152,1</b>	<b>34,4</b>	<b>573,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>
TTD	8,9	1,2	10,1		-2,7	7,4	8,9	1,2	-	-	-	-
Tereos Participations	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Tereos Agro Industrie	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Tereos BENP	1,1	-	1,1		-	1,1	1,1	-	-	-	-	-
Teros DVO	0,3	-	0,3		-	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Tereos Syral	165,2	9,6	174,8		-17,0	157,8	165,2	5,1	4,1	0,4	-	-
Syral do Brazil	4,8	1,4	6,2		-0,4	5,8	2,1	2,1	2,0	-	-	-
Tereos Océan Indien	61,5	13,6	75,1		-26,1	49,0	61,5	1,4	1,2	10,0	0,4	0,6
Guarani (Brésil)	145,7	520,2	665,9	40,7	-119,5	587,1	145,7	108,2	175,0	159,7	90,9	27,1
Guarani (Mozambique)	37,7	-	37,7		-7,4	30,3	37,7	-	-	-	-	-
Tereos Internacional	30,9	-	30,9		-0,9	29,9	30,9	-	-	-	-	-
Tereos UE	181,3	213,8	395,1	-3,8	-2,3	389,0	181,3	35,0	35,0	140,0	-	-
Groupe Quartier Français	4,2	17,1	21,3		-35,2	-13,9	4,2	17,1	-	-	-	-
<b>Total de la dette nette</b>	<b>793,7</b>	<b>1 400,6</b>	<b>2 194,3</b>	<b>30,5</b>	<b>-221,5</b>	<b>2 003,3</b>	<b>791,0</b>	<b>204,5</b>	<b>791,1</b>	<b>314,8</b>	<b>95,6</b>	<b>27,8</b>

Remarque : 791,0 millions d'€ avec une maturité inférieure à un an, dont 181,0 millions d'€ renouvelables jusqu'en 2014 (RCF Revolving Credit Facilities) et 99 millions d'€ renouvelables jusqu'en août 2012 dans le cadre du programme d'affacturage pour Syral.

Recours à des prêts syndiqués	Utilisable	Utilisé	Non utilisé
Prêt à terme : Tereos	130,0	130,0	-
Prêt à terme : Tereos UE	245,0	245,0	-
Facilité de crédit renouvelable : Tereos	200,0	-	200,0
Facilité de crédit renouvelable : Tereos Sucres (ex Commerciale Tereos)	150,0	-	150,0
Facilité de crédit renouvelable : Tereos Alcools (ex Brabant)	50,0	-	50,0
Facilité de crédit renouvelable : Tereos UE	175,0	150,0	25,0
Facilité de crédit renouvelable : Tereos Internacional	60,0	30,9	29,1
<b>Total</b>	<b>1 010,0</b>	<b>555,9</b>	<b>454,1</b>

Au 30 septembre 2011, 555,9 millions d'€ étaient tirés sur les 1 010,0 millions d'€ de facilités de crédit syndiqué. Il reste donc 454,1 millions d'€ de disponible. Dans nos filiales opérationnelles, 437,0 millions d'€ de lignes de crédit non utilisées supplémentaires étaient également disponibles.

En fin d'année, le cumul des lignes de crédit inutilisées et de la trésorerie disponible atteignait au total 1 112,6 millions d'€.



---

## DEPENSES EN CAPITAL

---

Pour l'exercice de douze mois clôturé au 30 septembre 2011, nos dépenses en capital (hors opérations financières) étaient de 479,4 millions d'€, contre 318,2 millions d'€ à fin septembre 2010.

Du point de vue de la trésorerie (c'est-à-dire en incluant la variation des besoins en fonds de roulement) les dépenses en capital (hors opérations financières) s'élevaient à 461 millions d'€.

Les dépenses en capital réalisées au cours de l'exercice 2010/11 peuvent se résumer de la façon suivante :

Millions d'€	Division Betterave	Division Canne à sucre	Division Céréales	Autres (Dév + Holdings)	TOTAL
Croissance/efficacité	11,5	129,2	61,2	-	201,9
Renouvellement	7,0	21,5	7,0	-	35,5
Maintenance (dont dépenses inter-campagnes)	52,6	119,5	10,0	-	182,0
Autres	7,7	14,5	23,7	14,2	60,0
TOTAL	78,8	284,5	101,8	14,2	479,4

Les dépenses de maintenance incluent un montant de 89 millions d'€ correspondant aux frais inter-campagnes, considérés comme des actifs, et qui seront amortis sur la prochaine récolte.

## NIVEAU D'ENDETTEMENT (ENGAGEMENTS) & MESURES FINANCIERES

En juin 2010, Tereos a finalisé le refinancement de sa dette concernant ses actifs européens.

Tereos France et Tereos EU bénéficient désormais au niveau européen pour les actifs « Céréales » et « Canne à sucre » de nouvelles facilités de crédit syndiqué libellées en euros de respectivement 550 millions d'€ et 450 millions d'€. En fonction de leur propre facilité de crédit syndiqué, Tereos France et Tereos UE doivent toutes deux respecter les engagements (niveau d'endettement et ratio de couverture des intérêts).

Au niveau de Tereos France, les engagements sont testés une fois par an fin septembre.

Au niveau de Tereos UE, les engagements sont testés une fois par an fin mars.

Nos engagements financiers par rapport à la facilité de crédit syndiqué sont :

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
<b>Dette financière nette / EBITDA</b>				
Tereos France : testé fin septembre	< 4,00	< 3,50	< 3,25	< 3,00
Tereos UE : testé fin mars	-	< 2,90	< 2,75	< 2,50
<b>EBITDA / Participations financières nettes</b>				
Tereos France : testé fin septembre	> 3,75	> 3,75	> 3,50	> 3,50
Tereos UE : testé fin mars	-	> 4,00	> 4,00	> 4,00

En ce qui concerne l'examen de Tereos France, les ratios sont les suivants :

Tereos France 2010-11	Engagement	Ratios attendus	Marge de décaissement
Dette financière nette / EBITDA	< 3,50x	2,83x	19,1 %
EBITDA / Participations financières nettes	>3,75x	4,73x	26,1 %

Ci-après le calcul simplifié pour 2010-11 (tel que défini dans la convention concernée) :

Tereos France 2010-11	Ebitda	Dette nette	Participations financières nettes
Millions d'€	273,9	776,4	-57,9

### Principales mesures financières concernant le Groupe Tereos

2010-11	
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation (FTE) (avant compléments de prix)</b>	<b>761,6</b>
Variation du fonds de roulement	-172,0
<b>Fonds provenant des opérations (avant compléments de prix)</b>	<b>589,6</b>
Dividendes	-27,2
Compléments de prix	-65,6
<b>Flux de trésorerie réinvestis (FTR)</b>	<b>496,8</b>
Dépenses en capital (dont opérations financières)	-527,3
Effet de périmètre et conséquences des acquisitions	-34,2
Charges financières	-123,1
Augmentation du capital	85,3
<b>Flux de trésorerie disponible (FTD)</b>	<b>-102,5</b>

2010-11	Dette nette/EBITDA ajusté	FTE/ Dette nette	FTR /Dette nette	FTD/Dette nette
Groupe Tereos	2,52	29,4 %	24,8 %	-5,1 %

---

## CONTACT

---

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

**François Castets**

+33 155 373 702

**Ludovic Verdelet**

+33 328 387 969

*Tereos est un groupe de coopératives agro-industriel de 17 000 salariés qui transforme la betterave sucrière, la canne à sucre et les céréales en sucres, alcools, produits amylacés, et en énergie. Nous exploitons 35 sites industriels en Europe, au Brésil et en Afrique. En 2010, Tereos a produit 3,6 millions de tonnes de sucre, 1,8 millions de tonnes de produits amylacés, 1,7 million de mètres cubes d'alcool et d'éthanol, et 655 GWh d'électricité. Avec un revenu de 3 529,3 millions d'€ et un EBITDA (avant complément de prix) de 574,3 millions d'€ pour l'exercice 2010, nous sommes l'un des principaux producteurs de sucres, d'amidons et d'éthanol d'Europe et du Brésil.*

---

## CALENDRIER FINANCIER

---

1er trimestre 2011-2012 (octobre – décembre) : mardi 14 février 2012

2e trimestre 2011-12 (janvier – mars) : vendredi 29 juin 2012

3e trimestre 2011-12 (avril – juin) : mardi 14 août 2012

Année 2011-2012 : lundi 28 janvier 2013

## ANNEXES

### Ventilation des revenus

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation de nos revenus par :

- Lieux de production
- Segments d'activité

Nous indiquons nos revenus selon ces deux méthodes, mais nous suivons nos dépenses d'exploitation en recourant uniquement à la première méthode : par lieu de production. En conséquence, nous utilisons la ventilation par lieu de production ou de fabrication de nos produits lorsque nous discutons de nos résultats.

### *Chiffre d'affaires, par lieu de production*

	30 septembre 2011			
	2011		2010	
	Millions d'€	% Total	Millions d'€	% Total
<b>Sucre &amp; Alcool dans l'UE</b>	<b>2 172,3</b>	<b>49,3 %</b>	<b>1 842,8</b>	<b>52,2 %</b>
France	1 762,1	40,0 %	1 587,3	45,0 %
République tchèque	174,6	4,0 %	160,3	4,5 %
Ile de la Réunion	235,6	5,3 %	95,2	2,7 %
<b>Produits amylicés dans l'UE</b>	<b>1 263,6</b>	<b>28,7 %</b>	<b>985,5</b>	<b>27,9 %</b>
<b>Sucre &amp; Alcool au Brésil</b>	<b>918,7</b>	<b>20,8 %</b>	<b>681,5</b>	<b>19,3 %</b>
<b>Autre</b>	<b>54,5</b>	<b>1,2 %</b>	<b>19,5</b>	<b>0,6 %</b>
<b>Total</b>	<b>4 409,1</b>	<b>100 %</b>	<b>3 529,3</b>	<b>100 %</b>

### Comparaison de l'EBITDA et de l'EBITDA ajusté

Millions d'€	EBITDA	Juste valeur sur actifs biologiques	Juste valeur sur produits dérivés	Non renouvelable (activités abandonnées)	EBITDA ajusté
<b>Division Betterave</b>	<b>342,3</b>	-	<b>-0,6</b>	-	<b>342,9</b>
Europe occidentale	292,6	-	-0,4	-	293,0
Europe de l'est	49,7	-	-0,2	-	49,9
<b>Division Céréales</b>	<b>158,3</b>	-	<b>0,8</b>	-	<b>157,5</b>
Amidons et féculés Europe	120,5	-	0,7	-	119,8
Ethanol & Alcool Europe	37,8	-	0,1	-	37,7
<b>Division Canne à sucre</b>	<b>270,8</b>	<b>18,6</b>	<b>-3,1</b>	-	<b>255,3</b>
Sucre & Ethanol Brésil	207,4	8,8	-3,2	-	201,7
Sucre Océan Indien	63,4	9,7	0,1	-	53,5
<b>Autre</b>	<b>1,9</b>	-	-	<b>5,4</b>	<b>-3,5</b>
<b>Total</b>	<b>773,3</b>	<b>18,6</b>	<b>-2,8</b>	<b>5,4</b>	<b>752,2</b>

## Compte de résultat

	Réel Exercice 2010/2011	Réel Exercice 2009/2010
<b>Activités poursuivies</b>		
<b>Revenu</b>	<b>4 409,1</b>	<b>3 529,3</b>
Achats et variations des stocks	- 2 420,0	- 1 894,9
Autres charges externes	- 748,6	- 654,9
Impôts et taxes	- 70,4	- 59,1
Charges de personnel	- 456,7	- 402,5
Autres charges d'exploitation	34,6	89,3
Juste valeur sur produits dérivés	11,6	3,1
Amortissements	11,5	10,8
Opérations non récurrentes	2,3	- 46,9
<b>EBITDA (EBITDA avant compléments de prix)</b>	<b>773,3</b>	<b>574,3</b>
Amortissements et provisions	- 339,4	- 295,7
<b>Bénéfice d'exploitation (avant compléments de prix)</b>	<b>433,9</b>	<b>278,6</b>
Charges financières nettes	- 125,2	- 136,1
Compléments de prix	- 65,6	- 50,2
Impôt sur les sociétés	-17,0	50,1
Produits des sociétés non consolidées	8,2	4,4
<b>Revenu net/(perte nette) provenant des activités poursuivies</b>	<b>234,3</b>	<b>146,8</b>
<b>Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente</b>		
Revenu net (perte nette) provenant des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées	2,4	3,5
<b>Revenu net</b>	<b>236,7</b>	<b>150,3</b>
Imputable aux propriétaires de la société mère	180,0	121,3
Participations minoritaires	56,7	29,0

*Remarque :*

- (1) L'EBITDA est défini comme le bénéfice d'exploitation avant paiement des compléments de prix aux membres de nos coopératives, avant amortissements. L'EBITDA ajusté est calculé comme correspondant à l'EBITDA avant effet de juste valeur sur les actifs biologiques, de juste valeur sur les produits dérivés et d'éléments exceptionnels liés à l'abandon d'activités. Il ne faut pas considérer l'EBITDA ou l'EBITDA ajusté comme une alternative au bénéfice d'exploitation ou au revenu net (tels que déterminés conformément à l'IFRS), ni comme un indicateur de nos performances d'exploitation, ni comme une alternative aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement ou des activités de financement (telles que déterminées par l'IFRS), ni encore comme une mesure des liquidités. Nous nous servons de l'EBITDA ajusté comme mesure supplémentaire des performances opérationnelles, surtout parce que c'est également une mesure internationalement reconnue qui est régulièrement employée par les analystes financiers, les agences de notation, les investisseurs et d'autres parties pour évaluer les performances opérationnelles d'une entreprise. Nous pensons aussi que l'EBITDA ajusté est un indicateur utile de notre capacité à rembourser notre endettement. L'EBITDA ajusté n'est pas une mesure des performances reconnue par l'IFRS et toutes les entreprises ne calculent pas de la même manière l'EBITDA ajusté ou n'effectuent pas des mesures financières sous ce même nom selon une méthode identique. Ainsi, l'EBITDA ajusté tel qu'il est présenté par d'autres entreprises peut ne pas être comparable à notre utilisation de l'EBITDA ajusté. L'EBITDA ajusté comprend également des paiements que nous sommes tenus de faire au fonds de restructuration, conformément au nouveau régime mis en place par l'UE pour l'industrie du sucre.

## VOLUMES DES VENTES CONSOLIDES

	Exercice 2010-11	Exercice 2009-10
Sucre : Europe (000 tonnes)	1906	1990
Sucre : Brésil (000 tonnes)	1334	1206
Sucre : Reste du monde (000 tonnes)	294	135
<b>Total sucre</b>	<b>3 534</b>	<b>3 331</b>
Alcool : Europe (000 mètres cubes)	967	1000
Alcool : Brésil (000 mètres cubes)	568	517
<b>Total alcool</b>	<b>1 535</b>	<b>1 517</b>
Ventes d'amidons et de féculés en Europe (000 tonnes)	1 341	1 332
<b>Total amidons et féculés</b>	<b>1 341</b>	<b>1 332</b>

## BILAN

	Réel au 30 septembre 2011	Réel au 30 septembre 2010
Fonds commercial	1 221,8	1 250,6
Actifs incorporels	147,2	151,9
Actifs biologiques	204,8	177,5
Immobilisations corporelles	2 111,5	2 015,1
Actifs financiers immobilisés	160,1	171,2
Actifs d'impôt différé	197,4	172,4
Autres actifs d'impôt à long terme	5,4	3,2
<b>Actifs non courants</b>	<b>4 048,3</b>	<b>3 941,7</b>
Stocks et travaux en cours	698,2	576,6
Créances clients	538,1	446,7
Autres placements financiers à court terme	285,0	279,3
Autres actifs réalisables	152,8	69,7
Actifs d'impôt	12,1	14,5
Liquidités	221,5	239,5
<b>Actif circulant</b>	<b>1 907,6</b>	<b>1 626,2</b>
Eléments d'actif destinés à être vendus	211,7	189,0
<b>Total des actifs</b>	<b>6 167,5</b>	<b>5 756,9</b>
<b>Capitaux propres et passif</b>		
- Réserves et bénéfices non distribués	804,2	726,0
- Bénéfice net	180,0	121,3
<b>Valeur nette imputable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>984,1</b>	<b>847,2</b>
Participations minoritaires	750,2	770,6
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 734,3</b>	<b>1 617,9</b>
- Capital des coopératives	561,7	561,7
<b>Capital et fonds propres des coopératives</b>	<b>2 296,0</b>	<b>2 179,6</b>
Dettes financières à long terme	1 474,9	1 189,1
Provisions à long terme	28,2	38,7
Dettes fiscales différées	50,1	42,6
Autres dettes fiscales à long terme	-	-
Autres dettes financières à long terme	220,0	240,5
Autre passif à long terme	56,7	49,5
<b>Passif à long terme</b>	<b>1 829,9</b>	<b>1 560,5</b>
Dettes financières à court terme	749,9	951,3
Provisions à court terme	3,0	13,6
Autre passif financier à court terme	439,3	385,8
Comptes fournisseurs	620,0	462,4
Dettes fiscales	12,1	15,8
Autres dettes	56,6	34,2
<b>Passif à court terme</b>	<b>1 880,9</b>	<b>1 863,0</b>
Eléments de passif devant être vendus	160,6	153,8
<b>Total du passif</b>	<b>6 167,5</b>	<b>5 756,9</b>



---

## ACTIFS BIOLOGIQUES

---

Les actifs biologiques étaient de 204,8 millions d'€ au 30 septembre 2011, contre 177,5 millions d'€ au 30 septembre 2010.

Les actifs biologiques sont entièrement liés à notre activité Canne à sucre. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 72,8 millions d'€ des actifs biologiques, qui est venue s'ajouter à un effet positif de juste valeur de 18,6 millions d'€, à un taux de change négatif de 6 millions d'€ et à 58 millions d'€ d'amortissements.

---

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

---

Les immobilisations corporelles étaient de 2 111,5 millions d'€ au 30 septembre 2011, contre 2 015,1 millions d'€ au 30 septembre 2010.

Cette hausse est principalement due à une augmentation des équipements pour un montant de 182,4 millions d'€ et à un accroissement de 76,6 millions d'€ des investissements en cours, à un développement des constructions pour un montant de 34,8 millions d'€ et à une baisse de reclassification des locations financières de 4 millions d'€, cumulés à 201,7 millions d'€ d'amortissements.

---

## STOCKS

---

Les stocks avaient une valeur de 698,2 millions d'€ au 30 septembre 2011, contre 576,6 millions d'€ au 30 septembre 2010.

Ce changement est essentiellement lié à une augmentation des matières premières de 33,5 millions d'€ due à des stocks de grain plus importants dans notre activité Céréales, à une hausse des stocks de produits finis de 64,1 millions d'€ surtout en rapport avec le Brésil (effet prix), à une augmentation des marchandises de 17,1 millions d'€, en plus d'une modification de 2 millions d'€ au niveau des amortissements et d'autres effets.

---

## CAPITAUX PROPRES

---

Le capital des coopératives et l'avoir des actionnaires s'élevaient à 2 296,0 millions d'€ au 30 septembre 2011, contre 2 179,6 € au 30 septembre 2010.

Cette augmentation est due au résultat de 236,7 millions d'€ obtenu par l'entreprise entre octobre 2010 et septembre 2011, qui est venu s'ajouter à un effet périmètre de 47,2 millions d'€, à des pertes de change de 70,6 millions d'€, à un effet de juste valeur négatif de 10,8 millions d'€, à d'autres effets négatifs représentant 45,3 millions d'€ et à 40,6 millions d'€ de distribution de dividendes.

---

## DETTES FINANCIERES A LONG TERME

---

Les dettes financières à long terme étaient de 1 474,9 millions d'€ au 30 septembre 2011, contre 1 189,1 millions d'€ au 30 septembre 2010.

Cette hausse est essentiellement due à une augmentation de 289,1 millions d'€ des prêts à long terme.

---

## ACQUISITIONS, CESSIONS ET PARTENARIATS

---

Nos principales acquisitions et nos principaux partenariats au cours des exercices examinés ont été les suivants :

- Depuis octobre 2010, Tereos a acquis un supplément d'actions de la Société Sucrière du Quartier Français (SSQF) et de ses filiales qui a porté sa participation de 67,1 % à 97,8 %.
- En octobre 2010, la société Tereos PureCircle Solution ("TPCS") a été établie juridiquement, et elle est conjointement détenue par Tereos et par son entreprise partenaire Pure Circle. TPCS se consacre au développement et à la commercialisation de solutions édulcorantes associant le sucre et des extraits de stévia.
- En octobre 2010 et en mars 2011, notre partenaire Petrobras a accru sa participation dans Guarani. A la fin du mois de septembre 2011, la part de Petrobras dans Guarani était de 31,4 %.
- En octobre 2010, Tereos Internacional a signé un Protocole d'accord avec Yihai Kerry Investment Co., Ltd ("YKI"), une filiale de Wilmar International Limited, l'un des Groupes agroalimentaires les plus importants d'Asie, pour la création d'une joint venture pour la transformation du blé en gluten et la vente de produits dans ce même domaine en Chine. YKI possèdera 51 % et Tereos Internacional 49 % de cette joint venture.
- En septembre 2011, Tereos Internacional a fait l'acquisition de Halotek Amido et de Halotek Industrial au Brésil, et a créé une nouvelle entité appelée Syral Halotek, qui se consacre à la production d'amidon à partir du tapioca. Tereos Internacional possède 68 % de Syral Halotek.
- En décembre 2011, Guarani a acquis un supplément d'actions représentant une part de 32 % de sa filiale Andrade Açúcar e Álcool S/A. Guarani est désormais l'unique propriétaire d'Andrade.
- En décembre 2011, Tereos Syral a acquis 75 % de l'usine de féculé de pomme de terre « Féculerie d'Haussimont ». Cette acquisition permet de diversifier plus largement notre portefeuille « Amidons et féculés ».

---

## MANAGEMENT

---

### Présentation générale

Les organes dirigeants de Tereos sont son Directoire et son Conseil de surveillance. Les pouvoirs de ces organes sont régis par le *Code rural* français, les statuts de Tereos et les règles de procédure du Directoire et du Conseil de surveillance. Le *Code rural* français oblige Tereos à avoir une direction à deux niveaux et un système de contrôle composé d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance. Ces deux instances travaillent en toute indépendance l'une par rapport à l'autre, et personne ne peut faire partie des deux à la fois.

Conformément au *Code rural* français et aux statuts de Tereos, le Directoire est chargé de notre management courant. Le Directoire possède des pouvoirs importants, qu'il exerce dans le champ d'application des objectifs de notre entreprise. Certaines de ses activités doivent être préalablement approuvées par le Conseil de surveillance. Le Directoire présente les rapports, les inventaires et les états financiers pour les faire valider par les membres des coopératives, et il convoque les assemblées générales de ces mêmes membres.

Le Conseil de surveillance a deux missions fondamentales, une fonction de contrôle permanent par rapport au Directoire et l'approbation de certaines de ses actions. Le Conseil de surveillance est également chargé de la nomination et de la révocation des membres du Directoire, ainsi que des questions liées aux adhésions, au désistement, à l'exclusion des membres, à la cession et au remboursement des parts des adhérents.

### Le Directoire

Le Directoire est composé de trois à cinq membres de moins de 70 ans nommés pour une durée de quatre ans, qui doivent être choisis en dehors des membres des coopératives. Les membres du Directoire peuvent être réélus. Ils sont nommés par le Conseil de surveillance, mais ne sont pas autorisés à en faire partie. Il n'est pas possible d'être membre du Directoire de plus de deux associations ou unions de coopératives agricoles ayant leur siège social en France. Toute nomination d'un membre du Directoire au Directoire d'une autre association ou union de coopératives nécessite l'accord préalable du Conseil de surveillance.

Tout membre du Directoire peut être démis de ses fonctions sur décision du Conseil de surveillance. Si ce renvoi n'est pas motivé, le membre du Directoire démis de ses fonctions peut réclamer des dommages et intérêts.

Le Directoire est convoqué par son président ou par n'importe lequel de ses membres, aussi souvent que les intérêts de la coopérative l'exigent. Les décisions du Directoire exigent la présence, en personne (le fait de se faire représenter par un mandataire n'étant pas autorisé) d'au moins la moitié de ses membres. Les décisions soumises au Directoire sont approuvées à la majorité simple des membres présents.

Le Directoire est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour intervenir pour le compte de Tereos en conformité avec ses objectifs et en fonction des pouvoirs réservés aux assemblées générales des actionnaires et de ceux attribués au Conseil de surveillance.

Les décisions suivantes ne peuvent être prises ou mises en application par le Directoire sans l'accord préalable du Conseil de surveillance :

- tout nantissement, toute garantie ou caution supérieur(e) à 160 000 € et accepté(e) au nom de Tereos,
- toute facilité de prêt supérieure à 160 000 € et acceptée au nom de Tereos,
- tout accord à long terme engageant Tereos dans des alliances commerciales, industrielles et financières,
- tout investissement supérieur à 160 000 €,
- toute acquisition ou cession de participation supérieure à 160 000 €, ou
- la décision de changer l'adresse du siège social.

Au moins une fois par trimestre, le Directoire produit un rapport à remettre au Conseil de surveillance.

Dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire doit fournir au Conseil de surveillance l'inventaire et les états financiers annuels pour vérification et validation. Le tableau ci-dessous fournit la liste des noms des membres du Directoire à la date du présent memorandum d'offre et mentionne leur âge et leurs principaux domaines de responsabilités. Le mandat de l'ensemble des membres expire après la validation des états financiers par l'Assemblée Générale le 30 septembre 2011.

Nom	Age	Domaine de responsabilité/d'activité
Philippe Duval	67	Président du Directoire
Etienne Van Dyck	52	Secrétaire Général, Directeur Général
Alexis Duval	34	Directeur Financier, Directeur International
Yves Belegaud	52	Directeur de Tereos France
Pierre-Christophe Duprat	48	PDG des activités de transformation des Céréales

Une brève description du parcours professionnel de chacun des membres de notre Directoire est indiquée ci-dessous :

Philippe Duval, Président du Directoire

Diplômé de HEC, Philippe Duval a fait toute sa carrière dans l'industrie du sucre. Il a succédé à son père, lui-même PDG de l'une des coopératives membres de ce qui était anciennement l'Union SDA et qui est aujourd'hui devenue Tereos. Depuis 1984, il a dirigé l'établissement et le développement de la coopérative Union SDA, et supervise désormais la croissance de Tereos en France et à l'étranger.

Etienne Van Dyck, Secrétaire Général, Directeur Général

Diplômé en droit des affaires, finance et fiscalité, Etienne Van Dyck a débuté sa carrière dans la société de grande distribution française Carrefour, jusqu'à y occuper la fonction de Secrétaire Général. Après trois années passées au poste de Directeur de Projet chez Veolia Environnement de 2006 à 2009, il a rejoint le Groupe Tereos en tant que Secrétaire Général et Directeur Général.

Alexis Duval, Directeur Financier, Directeur International

Alexis Duval est diplômé de HEC en administration des affaires. C'est le fils de Philippe Duval. Il travaille dans le Groupe Tereos depuis 2002. En 2007, Alexis Duval a été nommé Responsable International de Tereos, puis en 2009, Directeur Financier du Groupe. Alexis Duval est également PDG de Tereos Internacional, et Président du Conseil de surveillance de Guarani au Brésil.

Yves Belegaud, Directeur des activités françaises

Yves Belegaud a débuté sa carrière comme ingénieur dans différentes succursales de Peugeot et de Renault. Il a intégré le Département Restructuration et Ressources Humaines de la coopérative Union SDA en 1994. Depuis 1999, il dirige le Département agriculture, en étant plus particulièrement chargé de l'offre « Betteraves » du Groupe. Il a été nommé membre du Directoire de Tereos en juillet 2004.

Pierre-Christophe Duprat, Président Directeur Général des activités de transformation des Céréales

Diplômé de l'Ecole Centrale, Pierre-Christophe Duprat a débuté sa carrière chez Schlumberger. Il a rejoint le Groupe Tereos en 1992 et a occupé différentes fonctions en tant que Directeur d'usine dans la Division Sucre. Depuis 2002, il a été Directeur Général de Syral puis, à partir d'octobre 2007, PDG de la nouvelle entité englobant les usines d'amidon récemment rachetées à Tate and Lyle, ainsi que les usines d'éthanol au blé de Tereos.

**Le Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance est composé d'au moins deux membres de moins de 70 ans, choisis parmi les membres des coopératives par l'assemblée générale des actionnaires et nommés pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil de surveillance peuvent être réélus. Une personne physique ne peut pas être membre de plus de huit conseils de surveillance de sociétés coopératives ou d'associations ayant leur siège social en France. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut être membre du Directoire en même temps. Chaque membre du Conseil de surveillance doit posséder au moins une action Tereos.

Le Conseil de surveillance est convoqué par son président ou son vice-président aussi souvent que nécessaire dans l'intérêt de Tereos et au moins une fois par trimestre pour entendre le rapport du Directoire. Le Président du Conseil de surveillance est tenu de convoquer le Directoire dans les 15 jours suivant une demande en ce sens qui soit justifiée et émise par un membre du Directoire ou au moins un tiers des membres du Conseil de surveillance. Si la demande reste insatisfaite, les membres intéressés peuvent convoquer le Directoire eux-mêmes en annonçant l'ordre du jour de la réunion.

Sauf en ce qui concerne l'exclusion d'un associé coopérateur, les décisions soumises au Conseil de surveillance impliquent la présence d'au moins la moitié de ses membres et l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président est prépondérante. L'exclusion d'un associé coopérateur implique la présence d'au moins les deux tiers des membres du Conseil de surveillance et la validation de la décision par un vote à la majorité des deux tiers.

En plus de ses pouvoirs spécifiques, le Conseil de surveillance est autorisé, à tout moment, à effectuer les types de vérifications et de contrôles qu'il estime nécessaires, et il a le droit d'examiner tous les documents qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre, il reçoit le rapport du Directoire. A la clôture de chaque exercice, il vérifie et valide l'inventaire et les états financiers annuels que lui remet le Directoire. Ces documents, ainsi que le rapport du Directoire et le rapport produit par le Conseil de surveillance, sont mis à la disposition des commissaires aux comptes par le Conseil de surveillance, au moins un mois avant la convocation de l'Assemblée Générale. Le rapport du Conseil de surveillance commente le rapport du Directoire et les états financiers de l'exercice.

Le Directoire peut accorder à l'un ou à plusieurs de ses membres des autorisations spéciales pour accomplir une ou plusieurs tâches spécifiques. Le Conseil de surveillance peut décider de créer des comités dont il détermine la composition et les pouvoirs et dont les activités sont conduites sous sa responsabilité. Toutefois, le Conseil de surveillance ne peut pas déléguer ses propres pouvoirs à un comité et il ne peut pas non plus limiter ou réduire les pouvoirs du Directoire. Il n'existe pas actuellement de comités créés par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance compte deux membres, M. Thierry Lecomte et M. Denis Lecart, qui représentent respectivement l'Union SE et l'Union BS, les deux coopératives qui possèdent directement Tereos. Messieurs Lecomte et Lecart ont nommé 17 autres mandataires qui participent aux réunions du Conseil de surveillance. Le tableau ci-dessous indique le nom des membres du Conseil de surveillance et des autres représentants à la date d'aujourd'hui, et le nom des sociétés dans lesquelles les membres siègent dans un conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou qui ont été partenaires ces cinq dernières années.

<b>Nom</b>	<b>Autres fonctions</b>
Thierry Lecomte	Président de la coopérative SDA Président du Conseil de surveillance de Tereos
Denis Lecart	Président de la coopérative de la Marne et de l'Aube Vice-président du Conseil de surveillance de Tereos
Gérard Clay	Président de la coopérative SDHF
Yves Chenu	Président de la coopérative d'Artenay
Bertrand Magnien	Président de la coopérative SBP
Marc Turpin	Président de la coopérative de Boiry
Xavier Laude	Président de la coopérative d'Escaudœuvres
Didier Beauvais	Directeur de la coopérative SDA
Gilles Bollé	Président de la coopérative de Chevières
Christophe Dedours	Président de la coopérative de Marconnelle
Jacques Rousseau	Président de la coopérative de la Région de Meaux
François Ringo	Vice-président de la coopérative SDHF
Dominique Trépart	Directeu de la coopérative SDA
Philippe Descamps	Président de la coopérative d'Abbeville

Nom	Autres fonctions
François Leroux	Directeur de la coopérative SDA
Jean-Charles Lefebvre	Directeur de la coopérative SDA
Gérard Grondel	Président de la coopérative de Pont-d'Ardres
Guillaume Perdereau	Directeur de la coopérative d'Artenay

Une brève description du parcours professionnel de Messieurs Lecomte et Lecart est indiquée ci-dessous :

Thierry Lecomte, Président du Conseil de surveillance

M. Lecomte est Président du Conseil de surveillance de Tereos (ex Union SDA). Producteur de betteraves et de céréales à Pont-à-Bucy (Aisne), il fait également partie du Conseil d'Administration de la Confédération générale des planteurs de betteraves (la CGB) et de l'Union de la Betterave Sucrière de l'Aisne.

Denis Lecart, Vice-président du Conseil de surveillance

M. Lecart est Vice-président du Conseil de surveillance de Tereos (ex Union SDA). Il était précédemment Président du Conseil de surveillance de Tereos SA (Béghin-Say), de 2003 jusqu'à sa fusion avec Tereos en octobre 2004. Producteur de betteraves, il préside la Coopérative de vente de Betteraves de la Marne et de l'Aube et l'Union BS. Il dirige la CGB, il est aussi l'un des directeurs et membres du bureau de l'Union de la Betterave Sucrière du Nord-Est et il dirige également un fonds local d'une succursale du *Crédit Agricole du Nord-Est*.

## **Présentation générale**

Tereos est une union de coopératives agricoles. En France, les coopératives sont des composantes fondamentales du système agricole, car au total, environ 80 % des exploitations françaises et 60 % des exploitations betteravières françaises continuent actuellement de faire partie d'une coopérative agricole. Tereos est la plus importante union de coopératives françaises du marché du sucre.

## **La structure juridique des unions de coopératives en France**

En France, le secteur des coopératives est supervisé par l'Etat (par les Ministères de l'Agriculture et des Finances).

### ***Création d'une union de coopératives et accès à l'adhésion***

Les unions de coopératives sont créées par le ministère français concerné à la demande de personnes morales ou physiques cherchant à regrouper leurs activités sous ce type de structure juridique. Dans le secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture vérifie que les objectifs que l'union de coopératives propose se limitent strictement à l'utilisation commune que feront les exploitants de l'ensemble des moyens destinés à simplifier ou à développer leur activité économique et à en améliorer les résultats (à savoir en fournissant les produits et les services nécessaires aux activités agricoles de leurs membres et au rassemblement, au stockage, à la transformation, au conditionnement et à la vente de la production de leurs membres).

Conformément au *Code rural* français, les membres d'une union de coopératives doivent être soit des *associés coopérateurs* (comme dans le cas de Tereos) ou, si les statuts l'autorisent, des associés non-coopérateurs. Les associés coopérateurs s'engagent à recourir pendant un certain temps aux services fournis par la coopérative, tandis que les associés non coopérateurs ont le droit de participer aux activités de la coopérative, mais pas à son capital-actions.

Au cours de l'existence d'une union de coopératives, des entités peuvent être admises comme nouvelles associées. Les demandes d'intégration de l'union de coopératives doivent être approuvées à la majorité par les associés actuels ou selon toute autre méthode autrement déterminée par les statuts de la coopérative.

Une personne morale doit apporter tout ou partie de ses actifs et de son passif à l'union de coopératives pour pouvoir en devenir membre. Cette valeur nette de participation détermine le montant du capital-actions attribué à chaque associé. En plus de la valeur nette de participation des leurs associés, certaines unions de coopératives peuvent bénéficier de subventions, d'avances et de prêts de la part d'organismes d'état.

### ***Droits de vote***

Les statuts traditionnels des unions coopératives indiquent en principe un vote par membre de la coopérative aux assemblées générales. Cependant, afin de pouvoir prendre en compte les diverses contributions apportées à l'union, un système de "vote pondéré" peut être mis en place. Ce système est basé sur l'octroi de votes supplémentaires aux associés coopérateurs par rapport à leur volume d'activités au sein de l'union. Un associé ne peut toutefois pas détenir plus de 5 % des droits de vote effectivement exercés à l'Assemblée Générale.

### ***Résiliation d'adhésion***

Un associé coopérateur peut demander à résilier son adhésion à tout moment. Le Conseil de surveillance de l'union de coopératives est autorisé à approuver ou à rejeter cette demande. Si la demande est rejetée, l'associé peut exiger qu'une assemblée générale des associés soit convoquée pour reconsidérer sa demande. Si la demande de résiliation d'adhésion de l'associé est approuvée par le Conseil de surveillance ou par l'Assemblée Générale des associés, les activités de ce membre sont immédiatement supprimées de l'union de coopératives, et le montant de sa dotation en fonds propres est déduit de son capital-actions. En général, l'union de coopératives rembourse à l'ancien membre sa dotation en fonds propres au comptant ou sous une autre forme de liquidités. Les valeurs immobilisées apportées au départ par l'ancien associé sont conservées par l'union de coopératives.

### ***Avantages accordés à la structure "union de coopératives"***

Conformément au droit français, La structure “union de coopératives” bénéficie à certains égards d’un traitement de faveur, comparé à d’autres formes d’entreprises. Plus particulièrement, une coopérative est dispensée du paiement de l’impôt sur les sociétés, sauf pour les transactions réalisées avec des tierces parties. De plus, la taxe professionnelle d’une coopérative est évaluée sur la base de seulement 50 % de ses revenus, contre 100 % pour d’autres formes juridiques.

### ***Paiements en faveur des partenaires***

Les membres des coopératives agricoles sont rémunérés selon un prix forfaitaire pour les quantités qu’ils apportent au moment de la récolte. Ensuite, selon le bénéfice comptabilisé par l’union de coopératives et en fonction d’autres facteurs, les membres peuvent recevoir un paiement supplémentaire ou “complément de prix”) pour chaque exercice, proportionnellement aux quantités qu’ils ont apportées pendant la récolte. Si la coopérative mène des activités annexes en dehors de sa vocation principale, les gains provenant de ces activités peuvent être distribués aux membres sous forme de dividendes, proportionnellement au montant de capital-actions qu’ils détiennent. Les membres paient eux-mêmes des impôts sur ce revenu.

### **La structure du Groupe Tereos**

Le Groupe Tereos est composé de deux unions de coopératives agricoles, l’Union BS (Betteraves Sucrières) et l’Union SE (Sucre Ethanol). Dans ces entités, 12 000 agriculteurs ont associé leurs efforts et sont regroupés dans les 13 coopératives suivantes :

- SDA (Sucrieries et Distilleries de l’Aisne),
- CBP (Coopérative Betteravière d’Artenay),
- SBP (Société Betteravière de Picardie),
- Société Coopérative Agricole de Vente de Betteraves de la Marne et de l’Aube,
- Société Coopérative Agricole Betteravière de Boiry Sainte Rictrude,
- Société Coopérative Agricole Betteravière de Chevroières,
- Société Coopérative Agricole Betteravière d’Escaudoeuvres,
- Société Coopérative Agricole Betteravière de la Région de Meaux,
- Société Coopérative SDHF,
- CBM (Coopérative Betteravière de Marconnelle),
- Société Coopérative Betteravière d’Abbeville, et
- Société Coopérative Betteravière de Pont d’Ardres.

En plus des activités de ses associés, Tereos exploite plusieurs filiales qui mènent des activités commerciales et marketing en France, et aussi et plus particulièrement à l’étranger. Voir “Affaires : Commercial et Marketing, Distribution : Commercial et Marketing.”

### ***Accession à l’adhésion***

Les associés deviennent membres de l’Union des planteurs de betteraves à sucre (l’Union BS) ou de l’Union sucre éthanol (l’Union SE) (et ainsi, indirectement, de Tereos) pour une durée initiale de 25 ans. Après expiration de cette durée initiale, les associés peuvent renouveler leur adhésion par périodes de cinq ans.

### ***Droits de vote***

Chez Tereos, les membres des coopératives reçoivent des votes supplémentaires afin d’avoir un système de vote pondéré à l’Assemblée Générale, en fonction de deux critères : le volume de leur activité “Récolte et vente des betteraves à sucre” et le volume de leur activité “Récolte et vente de céréales”. L’application des niveaux de volumes mentionnés dans les statuts de Tereos implique que 60 % des votes soient nécessairement attribués à l’Union SE et 40 % à l’Union BS pour le bon fonctionnement de l’Assemblée Générale.



### ***Résiliation d'adhésion***

Si un associé souhaite résilier son adhésion à l'Union BS ou à l'Union SE, il doit notifier son intention à l'union concernée, et l'Union BS ou l'Union SE doit ensuite en avvertir Tereos. Le Conseil de surveillance de Tereos est autorisé à approuver ou à rejeter cette demande. Si Tereos ou l'Assemblée Générale de ses membres approuve la demande de résiliation d'adhésion telle que précédemment décrite, Tereos devra, dans un délai de 10 ans, payer la somme de capital-actions représentée par les activités que menait, dans l'union de coopératives, l'associé qui s'en va. Dans la pratique, Tereos restitue habituellement les montants de capital-actions rapidement.

### **RELATIONS ET TRANSACTIONS PARTICULIERES**

Nous nous engageons dans des transactions relatives à des parties liées avec les membres de nos coopératives dans le cadre du déroulement habituel de nos activités. Nous achetons des betteraves sucrières et des céréales auprès des membres pour avoir la matière première dont notre entreprise a besoin, et nous leur vendons aussi des graines de betteraves sucrières à des tarifs préférentiels. Sauf indication contraire dans le présent mémorandum d'offre, nous n'avons pas engagé de transactions importantes avec des affiliés au cours de l'exercice 2011, et aucune transaction de ce type n'était en cours au 30 septembre 2011